



Conseil économique et social

Distr. générale
16 août 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 juin 2022, à 15 heures

Coprésidence : M^{me} Rainne (Vice-Présidente) (Finlande)

Coprésidence : M. Pary Rodríguez (Vice-Président) (État plurinational de Bolivie)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- e) Programme à long terme d'aide à Haïti (*suite*)
- f) Pays d'Afrique sortant d'un conflit (*suite*)
- g) Développement durable au Sahel (*suite*)

Table ronde 2 sur les crises récurrentes et les solutions durables : renforcer la résilience et faire face à l'insécurité alimentaire croissante et aux déplacements

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Kelapile (Botswana), M^{me} Rainne (Finlande), Vice-Présidente, et M. Pary Rodriguez (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, prennent la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

e) Programme à long terme d'aide à Haïti (suite)
(E/2022/52)

f) Pays d'Afrique sortant d'un conflit (suite)

g) Développement durable au Sahel (suite)
(E/2022/63)

Table ronde 2 sur les crises récurrentes et les solutions durables : renforcer la résilience et faire face à l'insécurité alimentaire croissante et aux déplacements

1. **M^{me} Rainne** (Coprésidente) dit que la réunion en cours se tient à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés et qu'il faut s'inspirer de la dignité et de la force dont font preuve des millions de personnes déplacées. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays est le plus élevé depuis la création de l'ONU. On compte maintenant plus de 100 millions de réfugiés, contre 26,6 millions l'année dernière. Au début de l'année 2022, le nombre de personnes déplacées en raison de conflits et de violences s'élevait à 53,2 millions. Depuis, 7 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées en Ukraine et 6 millions de personnes sont toujours déplacées à la suite de catastrophes, notamment des phénomènes liés au climat.

2. Dans le rapport qu'il a publié en septembre 2021, le Groupe de haut niveau du Secrétaire général chargé de la question des déplacements internes a estimé que l'augmentation du nombre de personnes déplacées constituait une crise mondiale. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'à cause des conflits, les déplacements tendent à s'inscrire dans la durée et que peu de progrès ont été réalisés pour trouver des solutions durables au problème. Il est essentiel d'intensifier les actions en vue d'apporter des solutions, compte tenu du coût humain et économique des déplacements prolongés et de la nécessité d'alléger la pression exercée sur un système humanitaire de plus en plus surchargé.

3. **M. Pary Rodriguez** (Coprésident) déclare que les déplacements, qui sont à l'origine d'une immense misère humaine partout dans le monde, sont dus aux

conflits, aux changements climatiques et aux inégalités économiques. Les gens sont trop souvent pris au piège dans une situation prolongée et dépendent de l'aide humanitaire pendant des années, voire des décennies.

4. Une nouvelle approche plus globale doit donc être adoptée. Elle devrait se concentrer sur le renforcement de la résilience et la recherche de solutions durables en faveur des personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. Elle nécessite une approche collaborative et cohérente de l'action humanitaire, du développement et de la paix, ainsi que des investissements rapides et durables afin de traiter les causes sous-jacentes des déplacements.

Table ronde 2 sur les crises récurrentes et les solutions durables : renforcer la résilience et faire face à l'insécurité alimentaire croissante et aux déplacements

5. **M^{me} Fraser** (Directrice de la politique et de la programmation au Bureau de la coordination des activités de développement), animatrice, estime que le sujet de la table ronde est pertinent et opportun, étant donné que le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes sera lancé plus tard dans la semaine. Les intervenants examineront la cohérence des actions humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix nécessaires pour faire face à l'augmentation des déplacements et renforcer la résilience, des exemples d'approches conjointes visant à aider les personnes déplacées, l'utilisation des ressources de l'ONU afin de promouvoir des solutions durables en collaboration avec les États Membres et les personnes concernées, la complémentarité de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix pendant et après les situations d'urgence, ainsi que l'intégration dans les plans nationaux de développement des solutions à apporter aux déplacements.

6. **M. Piper** (Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes), intervenant, déclare que tout le monde est conscient de l'augmentation considérable du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au cours de la dernière décennie. Il est essentiel de collaborer plus efficacement afin de soutenir les personnes déplacées, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Il n'est pas normal que des enfants passent toute leur enfance dans des abris précaires dans des quartiers pauvres et que leurs parents connaissent la faim et peinent à assurer leur sécurité économique et à se construire un avenir.

7. L'une des tâches lui incombant en tant que conseiller spécial est d'aider le système des Nations Unies à intensifier son action en vue de trouver des solutions aux déplacements internes. Il est essentiel de collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents, les équipes nationales, les États Membres, les organisations régionales, les institutions financières et la société civile.

8. Dans son rapport, le Groupe de haut niveau a tiré des enseignements de la dernière décennie, soulignant notamment que la manière de traiter les déplacements internes devait changer, avec une participation plus systématique des acteurs du développement et de la paix ; que les États devaient assumer au premier chef la responsabilité de protéger les droits des personnes déplacées, qui sont des ressortissants et résidents nationaux ; que l'ONU devait œuvrer en partenariat avec les gouvernements et soutenir une approche pangouvernementale ; que les institutions financières internationales devaient encourager les États à traiter la question des déplacements ; qu'une approche pangouvernementale devait être adoptée afin que l'action soit prise en charge et éclairée au niveau local ; et que l'action devait être fondée sur des données et des analyses de qualité, devant être recueillies, gérées et utilisées de manière responsable et collaborative.

9. Parmi les exemples de progrès sur lesquels il est possible de s'appuyer, citons le fait que les déplacements internes ont fait l'objet de lois et de politiques dans plus de 40 pays et qu'ils ont été inclus dans les plans de développement nationaux et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'au moins 15 pays. Plusieurs pays ont établi des formes de collaboration, notamment des dispositifs de coordination spécifiques, entre les gouvernements, l'ONU et les organisations non gouvernementales (ONG). Un certain nombre de pays ont mis en place des dispositifs pour financer des solutions, notamment au moyen de fonds d'affectation spéciale multipartites et du Fonds pour la consolidation de la paix. Des travaux sont en cours pour améliorer les normes de collecte de données et recueillir des données socioéconomiques, notamment par l'intermédiaire du Centre commun de données sur les déplacements forcés.

10. Dans son Programme d'action, le Secrétaire général recense les domaines d'action que sont la prévention, les solutions et la protection. Afin de trouver des solutions, certains pays doivent réaliser des progrès concrets. Le Conseiller spécial collaborera avec une série d'entités sur les stratégies et l'intensification de la programmation conjointe, afin d'améliorer l'interface entre les plans-cadres de coopération et les plans d'aide humanitaire. Les voix des personnes déplacées et des

communautés d'accueil resteront au centre des décisions et des processus.

11. Les solutions liées aux déplacements devraient être intégrées dans le financement du développement. L'orateur collaborera avec les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux en vue d'améliorer la prévisibilité du financement des solutions, notamment grâce à un financement catalytique et à la mise en commun de l'analyse des risques ; un dispositif dédié aux solutions sera ouvert à cet effet dans le cadre du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées.

12. Les activités des organismes des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement, de la paix, du climat et de la réduction des risques de catastrophe seront soutenues et systématisées, afin d'améliorer la collaboration et de renforcer les capacités internes.

13. **M^{me} Clements** [Sous-Secrétaire générale et Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], intervenante, déclare que les violences et les violations des droits humains qui continuent de se produire dans le cadre de conflits anciens et nouveaux, souvent aggravées par les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ont rendu de nombreuses personnes très vulnérables, les obligeant à quitter leur foyer et empêchant leur retour. L'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix sont plus pertinents que jamais, mais les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les populations touchées par les conflits nécessitent plus qu'un soutien humanitaire. Cette population à risque devrait être systématiquement intégrée aux mesures socioéconomiques axées sur le développement.

14. En Colombie, par exemple, des contrats à impact social sont mis en place dans un pays qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées au monde, où les populations vulnérables souffrent d'un chômage très élevé et où le conflit a exacerbé les inégalités sur le marché du travail. Ces contrats favorisent une série de mesures axées sur l'emploi, notamment la formation professionnelle, le soutien psychosocial ainsi que les services de placement et de rétention du personnel. Le HCR soutient également les autorités locales car les déplacements internes sont de plus en plus un phénomène urbain. Au Honduras, où la violence en bande organisée et la criminalité organisée sont les principales causes de déplacement, il aide la ville de San

Pedro Sula à adopter une approche plus intégrée des déplacements internes au niveau municipal. En outre, il cible des personnes dans des zones géographiques sur la base de leurs besoins et indépendamment de leur situation. Des investissements, notamment la fourniture de services de base, dans un tel projet au Niger ont bénéficié aux populations déplacées et hôtes. Cela a renforcé la capacité des communautés d'accueil à absorber les nouveaux arrivants tout en facilitant la coexistence pacifique entre les communautés.

15. Les solutions efficaces pour les réfugiés et les personnes déplacées présentent des caractéristiques communes. Elles reposent sur des connaissances locales et sont mises en œuvre par les membres des populations concernées ; environ 28 % du total des dépenses liées aux programmes du HCR est versé aux partenaires locaux. Les approches axées sur le développement renforcent les services et les systèmes publics dans leur ensemble. Les agents humanitaires devraient donc coopérer avec les agents du développement et de la paix qui se consacrent à la gouvernance, aux infrastructures, à la cohésion sociale, à la sécurité et à la réduction des risques de catastrophe. Le dispositif dédié aux communautés d'accueil et aux réfugiés de l'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale donne la priorité au développement socioéconomique en incluant les réfugiés dans les systèmes nationaux et en facilitant leur accès aux opportunités économiques. Les efforts déployés au niveau national tirent parti des activités menées par les coordonnateurs résidents, qui agissent conformément au Programme d'action. La réussite de la coopération dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dépend de l'analyse commune des facteurs de déplacement et de conflit ; l'utilisation avancée de données et d'éléments factuels a permis au Groupe de la Banque mondiale et au HCR de créer le Centre commun de données.

16. Il faut davantage intégrer la prévention et l'analyse des conflits dans les plans et programmes du HCR. Il est essentiel de veiller à ce que les personnes déplacées de force participent aux activités de consolidation de la paix. Les crises ont entraîné des déplacements prolongés, rendant essentiel le développement du capital humain et social des populations touchées. Les bouleversements dont souffrent ces populations peuvent également être une source de changement, fournissant une nouvelle perspective pour s'attaquer à la cause profonde des déplacements. Les réfugiés sud-soudanais au Kenya et en Ouganda ont été encouragés à devenir des agents de la paix au moyen d'activités visant à échanger des informations sur le processus de paix et à

traiter les clivages ethniques et politiques au sein de la population déplacée.

17. Le processus continu d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix est un élément essentiel du pacte mondial sur les réfugiés. Il est au cœur des travaux du HCR et guide l'action de toutes les personnes concernées. Face à l'ampleur et à la complexité de la crise des déplacements, seule une action collective peut améliorer la riposte et traiter les causes profondes.

18. **M^{me} Daniels** [(Directrice générale adjointe du département des opérations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)], intervenante, déclare que, puisque près de 60 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur pays, il ne faut pas se contenter de répondre aux besoins mais mettre fin aux déplacements de manière durable. Le Programme d'action fournit une série d'étapes claires en vue d'atteindre cet objectif. Les déplacements, et les obstacles à leur résolution, sont provoqués par de nombreux facteurs interdépendants, notamment sociaux et économiques, sur lesquels ils influent également.

19. Pour mettre fin aux déplacements, il convient de mieux comprendre les causes de la vulnérabilité, notamment la présence de groupes armés et l'insécurité alimentaire. Un indice qui détermine les facteurs associés à la fragilité a été mis au point. Il s'appuie sur l'expérience acquise dans huit pays pour fournir à l'ONU, aux États et à d'autres parties prenantes une base factuelle solide permettant de concevoir des interventions visant à renforcer la résilience et à soutenir les solutions.

20. Il convient de renforcer la collaboration entre les acteurs des secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. On entend souvent dire, à tort, que les actions menées dans ces domaines reposent sur des valeurs, des pratiques et des objectifs opposés, alors qu'en réalité, il faut des solutions communes, comme cela a été démontré avec succès en Haïti. À la suite du tremblement de terre de 2010, l'OIM a fusionné le groupe chargé de la coordination et de la gestion des camps et le groupe des abris, et les étroitement associés aux débats sur le logement et la réduction des risques de catastrophe, reliant ainsi les camps aux communautés de retour ou de réinstallation, en coordination avec les autorités locales et nationales ainsi que les acteurs de la paix et de la sécurité. En outre, les besoins d'urgence et la stabilité à plus long terme devraient être traités collectivement en reliant les interventions en espèces aux systèmes de protection sociale. L'accent devrait être mis sur l'action opérationnelle et non sur l'harmonisation avec une approche donnée.

21. Le fait que les acteurs humanitaires adoptent une approche timorée de la consolidation de la paix nuit à l'intégration de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Certains éléments de la consolidation de la paix au niveau local, tels que la planification et le dialogue participatifs, contribuent autant au respect des principes d'humanité et de neutralité qu'à la consolidation de la paix. La plateforme Women in Displacement est un excellent exemple de l'intégration des aspects sociaux des déplacements aux travaux menés pour répondre aux besoins humanitaires.

22. Toutes les actions, quels que soient leurs objectifs, ont des répercussions positives ou négatives sur la dynamique du conflit. La vulnérabilité aux conflits, qui comprend les actions pouvant être entreprises dans des contextes de crise afin de contribuer à la paix et à son maintien, devrait donc être intégrée dans la programmation. Des approches qui tiennent compte des conflits ont été appliquées en Iraq et au Soudan au moyen de consignes générales, de points focaux nationaux et d'une analyse renforcée des conflits. Il faut également reconnaître les atouts et le dynamisme des populations touchées par les crises qui font preuve de résilience et s'efforcent de régler la question des déplacements. Au Soudan du Sud, les populations locales ont privilégié les projets d'infrastructure, notamment la construction et la remise en état d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de sentiers de brousse et de routes communautaires, dans le cadre d'un projet qui a bénéficié à plus de 920 000 personnes. En outre, il convient de reconnaître l'importance de l'adhésion politique et du rôle moteur de l'État.

23. La mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées est un processus à long terme qui ne peut être mené à bien que si les bonnes données sont disponibles au bon endroit et au bon moment, afin de garantir une planification adaptée et fondée sur des éléments factuels. Les plans-cadres de coopération dépendront de ces données pour garantir que les choix et les besoins des personnes déplacées soient pris en compte dès le départ afin de permettre l'opérationnalisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Afin de réduire le nombre de personnes en situation prolongée de déplacement, il faut traiter de manière globale les facteurs qui maintiennent les populations dans des situations vulnérables.

24. **M. Köhler** (Directeur général par intérim de la direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne), intervenant, déclare que ce n'est pas seulement le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui est stupéfiant, mais l'augmentation de ce nombre au cours

des dernières années. En Afrique subsaharienne, près de 12 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées à l'intérieur de leur pays au cours de la seule année écoulée.

25. Les personnes vulnérables sont souvent les plus pauvres de la société à laquelle elles appartiennent. Il s'agit souvent de réfugiés que l'on prend en charge parce qu'ils ont traversé des frontières et nécessitent donc une attention et une coopération internationales. Les personnes déplacées n'ont cependant pas traversé de frontière et font donc souvent partie des groupes les plus négligés auxquels l'aide humanitaire s'adresse. Les systèmes, les instruments et les niveaux d'attention politique n'ont pas été suffisamment mobilisés à leur égard.

26. En 2022, dans un camp de personnes déplacées au Yémen, l'orateur a demandé à un groupe de femmes ce qu'il pouvait faire pour les aider. Il s'attendait à ce qu'elles demandent de meilleurs soins de santé et de meilleures installations sanitaires, mais leur besoin le plus urgent était en fait de trouver un emploi pour leurs maris. Ces personnes avaient besoin d'un revenu afin d'acheter de la nourriture, de vivre dans la dignité et d'améliorer la situation matérielle de leur famille. Les donateurs d'aide humanitaire peuvent financer des programmes axés sur l'emploi, mais uniquement au détriment de l'action menée pour répondre aux besoins les plus fondamentaux, tels que la santé et le logement. Dès le départ, il convient d'adopter une approche fondée sur les interactions afin de répondre à tous les besoins des personnes déplacées.

27. Malheureusement, les personnes déplacées sont souvent négligées et ne sont pas considérées comme des citoyens de leur propre pays. Elles ne reçoivent pas autant d'attention des autorités régionales et nationales que d'autres citoyens. Il ne faut pas croire que les déplacements internes n'excèdent pas 18 mois. Comme les réfugiés, les personnes déplacées sont contraintes de quitter leur foyer et de vivre ailleurs, parfois pendant plusieurs décennies, voire pour toujours. Afin de traiter la question des déplacements internes, il faut non seulement cesser d'en faire abstraction, mais aussi ne pas limiter l'action à l'aide humanitaire. Il faut reconnaître d'emblée que les déplacements internes peuvent être de longue durée, qu'ils doivent faire l'objet d'une approche intégrée et que les budgets correspondants doivent couvrir des périodes allant de 5 à 10 ans, et non pas seulement quelques mois. Les autorités locales et nationales, les donateurs d'aide au développement, les artisans de la paix, les médiateurs et les organisations humanitaires doivent collaborer dès le début. L'Union européenne s'efforce d'améliorer le sort

des personnes déplacées. Il reste toutefois beaucoup à faire.

28. **M^{me} Guignard** [Présidente du Cadre de liaison inter-organisations (Haïti)], intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare que les habitants d'Haïti sont exposés un certain nombre de menaces. Plus de la moitié de la population totale du pays est en situation d'insécurité alimentaire chronique, l'un des niveaux les plus élevés au monde. L'absence d'organismes publics opérationnels a exacerbé les effets des phénomènes hydrométéorologiques, car les canaux de drainage n'avaient pas été entretenus. L'année dernière, la violence en bande organisée a également atteint un niveau inhabituellement élevé, ce qui a placé Port-au-Prince en état de siège et perturbé les systèmes alimentaires, éducatifs et sanitaires. Elle a déplacé environ 20 000 personnes, mais ce chiffre est probablement sous-estimé, car la violence en bande organisée amène souvent les gens à se réfugier chez des amis ou des membres de leur famille, ce qui les exclut des statistiques de suivi. Un quartier, qui comptait jusqu'à récemment environ 300 000 habitants, s'est pratiquement vidé en raison de l'activité des bandes organisées, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour la péninsule sud du pays et a exacerbé les problèmes liés à l'insécurité, aux systèmes de marché alimentaire et à la violence contre les femmes.

29. Le rapatriement des personnes en Haïti est un autre facteur à prendre en compte. Sur les 9 000 personnes rapatriées de République dominicaine en mai 2022, la moitié a été rapatriée de force et environ 200 étaient des mineurs non accompagnés. Environ 4 000 personnes ont été rapatriées des États-Unis d'Amérique. Leurs rêves ont été brisés et, à leur retour, elles ne disposaient ni de stabilité familiale ni de réseau social. De plus, toutes leurs économies ont été dépensées pendant leur absence.

30. Il est difficile de faire face à de telles circonstances car les ressources limitées, les délais et la nécessité de fournir des services empêchent de coordonner l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Une action rapide est jugée préférable à une action systémique qui exige une collaboration entre les secteurs et les parties prenantes.

31. Les organisations sur le terrain ont besoin de ressources afin de fournir des services autres que la distribution de trousseaux et une assistance pécuniaire. Les services de santé et d'aide psychologique destinés aux femmes victimes de violences fondée sur le genre manquent de ressources malgré leur caractère prioritaire. Il faut mettre en place des mesures et des dispositifs pour aider les personnes déplacées à acheter ou à récupérer leurs outils afin de redevenir

économiquement actives. Les acteurs devraient être incités à collaborer plutôt qu'à travailler de manière isolée.

32. Les personnes déplacées en Haïti sont le reflet de problèmes structurels plus profonds qui doivent être résolus, sans quoi les gens auront toujours besoin d'aide et le problème prendra des proportions démesurées. Il faut trouver des réponses systémiques, comprendre comment collaborer avec le système du marché alimentaire et restaurer ce qui a été perdu à cause des activités menées par les bandes organisées.

33. Les mesures les plus efficaces en Haïti ont consisté à donner aux populations les moyens de recenser leurs propres besoins et à les aider à y répondre. Mises en œuvre par les rescapés et les populations, elles permettent d'atténuer la charge pesant sur les acteurs, qui peuvent ainsi soutenir les populations et fournir des ressources aux personnes qui en ont besoin. Dans les situations complexes, les ressources devraient correspondre aux besoins qui sont clairement recensés par la population.

34. **M^{me} Nyanti** [Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)], intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare que 2,3 millions de réfugiés sud-soudanais vivent dans cinq pays voisins, tandis qu'au Soudan du Sud, on compte 2 millions de personnes déplacées et 300 000 réfugiés, principalement originaires du Soudan. Les facteurs de déplacement sont liés au climat, à la violence, aux conflits, à la pauvreté et à la corruption.

35. Un certain nombre d'approches ont été adoptées au Soudan du Sud afin de renforcer la résilience aux déplacements. Un fonds d'affectation spéciale multidonateur a été créé en faveur de la réconciliation, de la stabilisation et de la résilience, et une aide a été reçue du Fonds pour la consolidation de la paix. Une plateforme a réuni l'ONU, des ONG et des donateurs afin d'examiner l'engagement stratégique lié à l'action humanitaire, au développement et à la paix ; il a été convenu de produire des résultats collectifs et d'adopter l'approche fondée sur les interactions, avec à l'esprit que la paix est le précurseur de l'accès humanitaire et du développement.

36. Les résultats collectifs dépendent de l'action collective. L'ONU a contribué à élaborer un document d'orientation visant à mettre fin aux déplacements dans la ville de Wau. Les autorités ont dirigé le processus de rédaction, avec un soutien au niveau local ; le document d'orientation comprend un plan triennal qui intègre l'action humanitaire, le développement et la paix,

compte tenu des moyens de subsistance, de l'indépendance économique ainsi que de l'objectif de transformer les camps en quartiers et de ramener les populations déplacées sur leur lieu d'origine.

37. L'organisation réfléchit à la manière de renforcer une initiative de formation professionnelle à l'intention des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés, qui a permis à plus de 70 % des diplômés de trouver un emploi. Elle a réuni les parties prenantes afin de traiter les conflits qui opposent les éleveurs de bétail aux populations locales, de manière à trouver des interventions à court et à long terme qui améliorent la cohésion sociale, l'engagement pour la paix et le soutien agricole.

38. Au Soudan du Sud, les solutions doivent impliquer l'ensemble du gouvernement et de la société. Au niveau local, certains pensent que les personnes déplacées ne souhaitent pas retrouver des moyens de subsistance viables. Cependant, des femmes déplacées ont dit à l'oratrice, lors d'une récente visite qu'elle a effectuée dans la ville de Malakal, que si elles avaient de nouveau accès à leurs maisons, elles cultiveraient des produits alimentaires et enverraient leurs enfants à l'école. Elles ne veulent pas continuer à recevoir de la nourriture des organisations humanitaires. D'autres personnes déplacées ont demandé des outils, des semences et une protection contre les groupes criminels afin de se consacrer à l'agriculture et de se nourrir.

39. Les solutions doivent être adaptées aux besoins de chacun. Certains sont confrontés à la violence, d'autres ont besoin de cultiver leur terre. Au Soudan du Sud, certaines populations ne demandent qu'à obtenir les moyens et les outils nécessaires pour retrouver leur vie et leur dignité. Des organisations comme celle de l'oratrice doivent donc tenir compte de la diversité des facteurs et des personnes déplacées, et de la manière dont les mesures peuvent s'adapter aux circonstances individuelles. Il faut développer l'innovation et la créativité. Par exemple, l'organisation a récemment fourni des fonds humanitaires pour construire des défenses contre les inondations afin d'aider les populations plusieurs fois touchées. Les personnes auxquelles ces solutions sont destinées doivent participer à leur conception.

40. **M. Ali Bakheet** [Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires, culturelles et sociales et Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)], dans une déclaration vidéo préenregistrée, déclare qu'au cours des dernières années, l'insécurité alimentaire a été aggravée dans de nombreuses régions du monde par les changements climatiques, la détérioration des

ressources naturelles, la pénurie d'eau et les conflits, et exacerbée par la pandémie de COVID-19, la perturbation des systèmes alimentaires et la hausse des prix des denrées alimentaires et des engrais. En 2021, près de 193 millions de personnes ont été exposées à une insécurité alimentaire de crise ou à pire. Des millions de personnes risquent de mourir de faim dans la région du Sahel et la Corne de l'Afrique.

41. L'OCI est déterminée à traiter de manière globale les nombreux facteurs d'insécurité alimentaire et s'apprête à mettre en place des mesures de secours pour aider les victimes de l'insécurité alimentaire dans ses pays les moins développés, grâce aux dons d'autres États membres de l'OCI et d'institutions financières.

42. Il faut agir d'urgence dans la région du Sahel central et dans les pays du lac Tchad. Une institution spécialisée de l'OCI a récemment constaté une pénurie de nourriture et d'eau au Sahel et fournira bientôt une assistance pour renforcer le savoir-faire technique agricole. La situation en Afghanistan, où de plus en plus de personnes sont vulnérables, exige également une action urgente. L'OCI a créé un fonds d'affectation spéciale humanitaire pour le pays, auquel contribuent des États et des organismes d'aide et de développement internationaux et régionaux.

43. Il faut changer de paradigme pour que la communauté internationale ne se limite pas à fournir une aide humanitaire et des secours d'urgence, mais aussi des efforts concertés et renforcés pour aider les pays à accroître leur résilience, à anticiper, prévenir, gérer et surmonter les chocs en temps utile, et à trouver des solutions durables aux causes profondes des crises alimentaires.

44. Dans leurs plans d'action, l'OCI et ses institutions veillent à établir un lien entre les solutions d'aide humanitaire et de développement. Le financement de ces solutions est complémentaire, et les donateurs devraient accroître le financement pluriannuel de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix afin de promouvoir la résilience. Les fonds existants ne devraient cependant pas être affectés aux nouvelles crises au détriment des crises prolongées. En outre, l'investissement dans des données qualitatives sur la sécurité alimentaire favorisera des stratégies d'action fondées sur des données probantes et contribuera à anticiper, prévenir et atténuer les risques, facilitant ainsi la prise de décisions éclairées, les interventions rapides et les programmes de résilience. Une plus grande coordination et des partenariats à tous les niveaux faciliteront le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques. Les organisations dirigées par des femmes

devraient être soutenues car la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes sont étroitement liées ; Les femmes jouent un rôle central dans la production et la préparation des aliments, ainsi que dans l'alimentation des enfants.

45. L'OCI est très préoccupée par la question des déplacements, qui repose sur des facteurs multiples et complexes et a des conséquences sur le plan humanitaire et le développement. La plupart des personnes déplacées de force dans le monde vivent dans des économies en développement qui peinent à relever les défis du développement. L'afflux soudain et souvent massif de populations met à rude épreuve les services et infrastructures de base des pays d'accueil. Les États membres de l'organisation sont particulièrement touchés par les déplacements car il s'agit souvent de pays d'origine, de transit et de destination. La question figure donc au rang des priorités.

46. L'engagement politique est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements. La prévention des conflits et de la violence, l'investissement dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que l'élargissement des efforts de consolidation de la paix ne peuvent être réalisés qu'avec une véritable volonté politique. La communauté internationale doit contribuer à résoudre les conflits prolongés et à combattre le risque de conflits futurs dans les États vulnérables. En outre, la solidarité internationale et le partage des responsabilités sont essentiels pour s'attaquer aux problèmes socioéconomiques à long terme que rencontrent les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

47. Les partenaires du développement ont un rôle important à jouer pour libérer l'investissement et le soutien afin d'aider les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil à vivre dans la dignité. Le financement peut contribuer à améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation et à promouvoir les activités génératrices de revenus. À cet égard, une campagne de financement sera bientôt lancée au profit des réfugiés et des personnes déplacées dans les pays du Sahel et du lac Tchad.

48. **M^{me} Wong** (États-Unis d'Amérique) dit que l'ampleur des déplacements est stupéfiante ; son pays soutient non seulement les organisations humanitaires qui interviennent en première ligne, mais finance également des organismes de recherche afin de mieux comprendre l'ampleur et la portée du problème.

49. Les efforts humanitaires ne suffisent pas à répondre aux besoins complexes et croissants des personnes qui sont forcées de fuir leur foyer. Il faut mener de toute urgence une réflexion novatrice et des

actions conjointes. Par conséquent, l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix doivent se compléter, et les populations déplacées doivent être incluses dans tous les aspects de ces efforts.

50. Les États-Unis investissent dans des programmes visant à renforcer la résilience, notamment la préparation aux situations d'urgence, mais le renforcement de la résilience ne suffit pas à répondre à l'augmentation des besoins liés aux déplacements forcés. Il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes des déplacements, ce qui implique de collaborer avec les acteurs de la consolidation de la paix afin de comprendre les facteurs de conflits, et avec les homologues du développement afin de répondre aux besoins des populations déplacées et des communautés d'accueil.

51. Il faut approfondir le débat sur le recours croissant aux cadres stratégiques existants afin de permettre aux institutions financières internationales d'inciter les États concernés à répondre aux besoins des personnes déplacées et à soutenir les solutions. En outre, il convient de réfléchir davantage à la manière dont ces institutions et organismes de développement peuvent contribuer aux efforts d'adaptation et de résilience au climat.

52. Les solutions aux déplacements doivent être intégrées dans la planification nationale et ne seront durables que si elles mobilisent les pays touchés par ce phénomène. Un cadre stratégique clair prenant en compte tous les types de déplacements et les problèmes qui y sont associés contribuera à renforcer le système et les mesures prises.

53. **M^{me} Tangen** (Observatrice de la Norvège) dit que la Norvège a fait des investissements importants pour traiter la question des déplacements. Il existe une dynamique favorable au renforcement des efforts internationaux visant à soutenir les personnes déplacées et à trouver des solutions durables.

54. À travers son Programme d'action, le Secrétaire général a démontré que l'ONU était déterminée à donner suite au rapport du Groupe de haut niveau. La Norvège continuera à promouvoir la mise en œuvre du rapport. La nomination du Conseiller spécial en la matière est bienvenue. Des connaissances spécialisées et des ressources adéquates doivent être fournies aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

55. Les besoins d'aide humanitaire et de développement, qui sont en constante augmentation, continuent de dépasser les ressources disponibles. Un dispositif dédié aux programmes conjoints axés sur les solutions dans le cadre du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des

politiques intégrées pourrait être utile pour répondre à ces besoins.

56. Les acteurs du développement, notamment les banques multilatérales de développement, devraient jouer un rôle plus important. Il convient de féliciter la Banque mondiale qui collabore avec les gouvernements afin de trouver des solutions aux déplacements forcés.

57. Les besoins devraient figurer dans les plans nationaux de développement. Les données et une meilleure analyse sont cruciales et il convient de saluer les travaux réalisés à cet égard par l'Observatoire des situations de déplacement interne.

58. **M^{me} Deoz** (Observatrice de la Suisse) dit que, pour répondre aux besoins liés aux déplacements et créer des solutions durables, il faut une approche globale combinant les instruments humanitaires, de développement et de paix et des mécanismes de coordination solides, pilotés par les gouvernements et basés sur des cadres politiques complets et inclusifs.

59. Les programmes humanitaires doivent accorder une attention particulière à la résilience, notamment en investissant dans la réduction des risques de catastrophe, et les programmes de développement doivent inclure la protection humanitaire.

60. La Suisse salue les efforts déployés pour trouver des solutions durables et l'utilisation de fonds d'affectation spéciale. Les vulnérabilités spécifiques devraient continuer à être systématiquement évaluées et prises en compte dans tous les programmes sectoriels. Les coordonnateurs résidents sont essentiels à la mise en œuvre de solutions durables. Leur mandat transversal les rend aptes à surmonter les difficultés rencontrées par les personnes déplacées de force et à créer des partenariats avec la société civile, les acteurs locaux et le secteur privé.

61. Un financement pluriannuel prévisible est essentiel pour faire avancer les solutions sur le long terme. Un dispositif créé dans le cadre du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées peut promouvoir des programmes conjoints axés sur des solutions. Le Programme d'action peut contribuer à la recherche de solutions à ce problème.

62. **M^{me} Nyanti** (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, MINUSS), s'exprimant par visioconférence, déclare que, pour passer de la phase des secours aux activités de développement, en particulier pour les personnes déplacées, il est essentiel de disposer d'outils et de financements plus souples permettant aux

coordonnatrices et coordonnateurs résidents de passer de l'action humanitaire au développement. Beaucoup de travail a été fait à cet égard, mais des obstacles structurels subsistent. En outre, il est essentiel que les projets soient pris en charge par la population et adaptés au contexte local, notamment en ce qui concerne les organisations dirigées par des femmes et des jeunes.

63. **M. Köhler** (Directeur général par intérim de la direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne) déclare que, pour promouvoir la coordination entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, il faut moins tenir compte des instruments utilisés et davantage des résultats obtenus, dans le but de réduire la souffrance.

64. Il est difficile d'harmoniser les méthodes et les délais de l'action humanitaire et de l'aide au développement ; l'élaboration d'un projet de développement est souvent plus longue que la mise en œuvre d'un projet humanitaire. Certains spécialistes pourraient donc affirmer que le lien est une excellente idée en théorie mais qu'il ne fonctionne pas dans la pratique. Cependant, si les méthodes et les instruments qu'elle a créés en vue de résoudre les problèmes liés au déplacement ne sont pas efficaces, la communauté internationale devra les faire fonctionner en appliquant une nouvelle logique destinée à traiter les déplacements prolongés. Il faut réexaminer les instruments et améliorer le système plutôt que de simplement capitaliser sur la bonne volonté des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres spécialistes.

65. **M. Piper** (Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes) dit que le renforcement du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est au cœur de son travail. Les dispositifs de financement novateurs et les mesures conjointes entre les sociétés et les gouvernements sont fortement soutenus, et il y a de fortes chances que le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix permette de relever les défis. L'accent doit être mis sur les résultats et non sur les instruments ou les processus.

66. L'orateur attend avec intérêt le lancement du Programme d'action, car ce plan de travail commun peut être utilisé dans les travaux de l'Organisation avec les États Membres, les organismes de financement, les ONG et les gouvernements hôtes.

67. **M^{me} Clements** (Sous-Secrétaire générale et Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés, HCR) indique que ce jour-là correspond à la Journée mondiale des réfugiés, que le Haut-

Commissaire a choisi de marquer en se rendant en Côte d'Ivoire, où le Gouvernement annoncera la cessation du statut de réfugié à la fin du mois de juin 2022. Des efforts de développement ont été menés au niveau local et, après deux décennies, les gens peuvent rentrer chez eux en toute sécurité. Ils illustrent le modèle de paix, d'aide humanitaire et de développement.

68. Il existe des parallèles entre les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés. Les modalités d'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux reflètent celles de l'intégration des personnes déplacées dans des communautés dont elles ne sont pas originaires. L'inclusion et la prestation de services devraient être considérées comme un point d'ancrage qui permet aux gens de reconstruire leur vie et de rentrer chez eux, si possible.

69. Les précédents orateurs ont mis en évidence un certain nombre de solutions importantes. Le résultat recherché par la communauté internationale, et souhaité par tant de personnes dans le monde, repose sur une action collective.

70. **M^{me} Daniels** (Directrice générale adjointe du département des opérations de l'OIM) dit que les données doivent servir à dégager une vision cohérente des situations dans lesquelles les programmes sont menés, afin de soutenir les actions collectives visant à trouver des solutions. La mise en œuvre de solutions durables parallèlement aux dispositifs et cadres d'aide humanitaire et de développement est souvent un défi. Il faut une plus grande souplesse structurelle afin de se concentrer sur la fourniture de solutions sur le terrain. Les solutions sont souvent définies différemment selon les personnes. Il faut veiller à ce que les solutions fournies par des organisations comme l'OIM correspondent à la vision que les bénéficiaires ont de la solution.

71. **M. Köhler** (Directeur général par intérim de la direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne) déclare que le problème des déplacements internes est plus grave que jamais et requiert l'attention de la communauté internationale. Il existe une multitude de bonnes pratiques pour traiter les déplacements internes, mais elles sont rarement mises en commun. Il faut trouver des moyens d'échanger des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques. En outre, les solutions aux déplacements doivent être adaptées au contexte local, non seulement pour donner aux intervenants locaux les moyens d'agir, mais aussi pour faire en sorte que les autorités locales et régionales soient à la hauteur du défi. Les donateurs devraient soutenir plutôt que contourner ces autorités.

72. **M^{me} Nyanti** (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, MINUSS), s'exprimant par visioconférence, déclare que la paix est un préalable essentiel à l'action humanitaire et au développement. La responsabilité doit donc être imputée à ceux qui provoquent la violence, notamment en politisant les communautés. L'action de la communauté internationale doit souligner l'importance de la paix, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

73. Il faut démanteler le dispositif sur la paix, l'action humanitaire et le développement. Afin de mettre en place une action collective, il convient d'éliminer les obstacles, mais on constate souvent une résistance ou une nervosité à l'égard de l'utilisation de nouvelles méthodes ou structures. Les dirigeants doivent envisager des moyens d'encourager l'innovation et l'apprentissage.

74. Il existe de nombreux exemples de réussite à petite échelle, mais il est souvent difficile de les transposer à plus grande échelle. Les donateurs et les partenaires doivent accorder l'espace et la souplesse nécessaires pour élargir les projets, échanger des données d'expérience et évaluer les effets à plus grande échelle.

75. **M^{me} Guignard** (Présidente du Cadre de liaison inter-organisations (Haïti)), s'exprimant par visioconférence, déclare qu'il est important de trouver un dispositif permettant d'établir des liens avec les groupes locaux et de leur confier un rôle moteur car ils connaissent les meilleures solutions dans un environnement qui évolue rapidement. La communauté internationale est évaluée à l'aune des résultats qu'elle obtient sur le terrain. Il est essentiel d'avoir la souplesse nécessaire pour changer de cible et de tactique afin d'obtenir des résultats.

76. **M^{me} Mudawi** (Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires) déclare que les déplacements internes ont brisé 60 millions de vies. La communauté internationale a la possibilité d'agir différemment. Comme prévu dans le Programme d'action, il est essentiel que les pays en développement reçoivent un montant de 100 milliards de dollars pour faire face aux changements climatiques. La réalisation de cet objectif déterminera si le défi de l'augmentation des déplacements internes peut être contrôlé, car la crise climatique est un multiplicateur de risques. La Banque mondiale a prévenu que, si aucune mesure supplémentaire n'était prise en faveur du climat, 216 millions de personnes, soit quatre fois plus

qu'aujourd'hui, pourraient être déplacées par des catastrophes liées au climat d'ici 2050. Il faut agir immédiatement.

77. L'aide humanitaire, le développement, l'action climatique et la résolution des conflits peuvent contribuer à améliorer la protection et l'assistance des personnes déplacées, à limiter les reculs en matière d'égalité des genres et de droits des femmes ainsi qu'à mettre fin aux déplacements de manière durable.

78. **M. Pary Rodríguez** (Coprésidente) dit que beaucoup d'idées et de solutions ont été fournies en ce qui concerne les causes fondamentales des déplacements, mais que, de manière inquiétante, ces causes deviennent de plus en plus complexes. Les déplacements internes ont un lien de plus en plus direct avec les changements climatiques, qui deviendra selon toute probabilité l'une des principales causes de déplacement prolongé, dépassant les conflits sociaux et politiques. Les effets irréversibles des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau, des ressources et des terres arables peuvent provoquer des déplacements prolongés parmi les plus vulnérables, entraînant des déplacements permanents d'une ampleur sans précédent. Cela donnera lieu à de nombreuses difficultés humanitaires.

79. Il est essentiel d'adopter une approche globale afin de préserver la dignité des personnes déplacées. Le développement du lien entre l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et le développement durable par l'autonomisation économique locale et le renforcement des capacités et de la résilience est le seul moyen de protéger le tissu social des pays. Les solutions sont durables dès lors qu'elles sont structurelles, surtout lorsque les menaces auxquelles on fait face sont existentielles.

80. **M^{me} Rainne** (Coprésidente) dit que la crise mondiale des déplacements s'inscrit dans un contexte de conflit, de changements climatiques, d'inégalité économique et d'autres chocs mondiaux, mais que chaque déplacement a des effets profonds et propres à la personne concernée. Il est très troublant de constater que ce sont les femmes et les filles qui souffrent le plus de la crise. Il faut faire davantage pour elles et pour leur donner les moyens d'agir. La communauté internationale doit se mobiliser davantage afin d'aider les personnes déplacées, les États et les communautés d'accueil à trouver des solutions durables qui peuvent également contribuer à renforcer la résilience.

81. L'insécurité alimentaire alimente les déplacements et les personnes déplacées sont parmi les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Des solutions multidimensionnelles et multisectorielles sont nécessaires. Il faut adopter une

approche sérieuse pour s'attaquer aux facteurs de l'inégalité et au défi posé par les crises climatiques et les conflits qui alimentent les déplacements.

La séance est levée à 16 h 55.